

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – QUALITÉ D'USAGE

Réf. AR01002 **ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ VRD**
MAÎTRISER ET APPLIQUER LES DERNIÈRES RÉFORMES

PUBLIC :

Architectes, urbanistes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les principales réglementations relatives à l'accessibilité des handicapés.

PRÉ-REQUIS :

Avoir de bonnes connaissances en architecture et/ou construction.

OBJECTIFS :

La formation ACCESSIBILITE HANDICAPE VRD a pour objectif de maîtriser l'aspect réglementaire de l'accessibilité des handicapés aux aménagements extérieurs.

DURÉE :

2 jours.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur juriste professionnel spécialisé en droit de la construction.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

LIEU DE FORMATION :

En stage ou en intra.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 11/06/20 Dernière mise à jour 11/06/20 Version : 1

Vous avez un besoin de formation sur l'**ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ VRD** ? Profitez de nos solutions formatives dédiées à vos besoins et adaptées à votre activité professionnelle. Nos formateurs sont des professionnels recrutés pour leur expérience professionnelle et leur expertise sur la mise en œuvre de l'accessibilité handicapé dans l'aménagement extérieur (voirie, réseaux et divers). Nos consultants traceront avec vous un programme ciblé sur les précisions de vos demandes.

Partout en France : Amiens, Angers, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Perpignan, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Villeurbanne...

CONTENU

Introduction

Généralités

- Sur la problématique de l'accessibilité des handicapés (types de handicaps, les démarches administratives, l'évolution de la réglementation...).

Mise en situation avec le handicap

- Rendez-vous compte de leurs problématiques (essai de fauteuil roulant, yeux masqués...).

Rappel des notions réglementaires

Les textes de loi et décrets

- Arrêté du 11 sept 2007 relatif au contenu de la notice à produire par le maître d'œuvre.
- Circulaire du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des ERP et habitations.
- Arrêté du 03 décembre 2007 relatif aux attestations de conformité à produire en fin de travaux.

Les sanctions

L'accessibilité extérieure (parking, chaussée...)

- Les parties privatives.

Les réponses techniques aux problèmes posés par la réglementation

Rédaction de la notice accessibilité

Diagnostic accessibilité handicapés

Étude de cas pratiques

Fin de formation

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.